

Service assemblées et contentieux

Arrêté n°2026-103

ARRÊTÉ

portant composition du comité social territorial et de la formation spécialisée

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le Code de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 31 mars 2022 n°015 instituant le CST et fixant le nombre de sièges à 5 représentants du personnel titulaires et 5 représentants de l'administration titulaires,

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le Comité Social Territorial au jeudi 8 décembre 2022,

VU l'arrêté du président du SDIS en date du 31 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des élections ainsi que le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du CASDIS 2026,

VU le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial, et la proclamation des résultats de l'élection,

VU le procès-verbal de dépouillement des votes pour les élections au conseil d'administration du SDIS en date du 4 juin 2026,

VU les désignations réalisées par les organisations syndicales pour nommer les représentants du personnel de la formation spécialisée,

VU le courrier du 28 novembre 2023 émanant du Syndicat Autonome SPP-PATS désignant Christophe BEZIAT **en qualité de représentant du personnel de la F3SCT** suppléant de Luc FOCKAERT, pour remplacer David BURGUIERE démissionnaire par courrier en date du 15 septembre 2023,

VU le courrier du 18 juin 2024 émanant du syndicat CGT SDIS 81 désignant Yoann GRAU **en qualité de représentant du personnel du CST** suppléant de Julie VIGROUX, pour remplacer Alexandre FIEU démissionnaire par courrier en date du 02 janvier 2023,

VU la démission par mail en date du 10 mars 2023 d'Alexandre ENJALBERT **en qualité de représentant du personnel du CST**

Considérant la nécessité de fixer par arrêté du président du conseil d'administration la désignation des représentants de l'administration faite lors du conseil d'administration dans sa séance d'installation du 8 juillet 2026,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

La composition du Comité Social Territorial du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Président du CASDIS	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Eva GERAUD Conseiller dép Albi 3	Bernard MIRAMOND Commune de Salvagnac
Sylvie BIBAL-DIOGO Conseiller dép Carmaux 1 Ségala	David CARLIER Sous directeur ressources
Jean-Michel BOUAT Communauté d'agglomération de l'albigeois	Michel FRANQUES Conseiller dép Albi 1
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Florence BELOU Conseiller dép Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nicolas SERRES Syndicat Autonome	Luc FOCKAERT Syndicat Autonome
Alexandre ENJALBERT Syndicat Autonome (démission)	Julien VERGNES Syndicat Autonome
Bertrand POUPOUNOT CGT SDIS 81	Fabien AUDOYE CGT SDIS 81
Julie VIGROUX CGT SDIS 81	Yoann GRAU CGT SDIS 81
Mikaël MATHA Avenir Secours	Arnaud BOURSE Avenir Secours

ARTICLE 2

La composition de la formation spécialisée du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Président du CASDIS	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Eva GERAUD Conseiller dép Albi 3
Jimmy GAUBERT Directeur départemental	Florent DOSSETTI Directeur départemental adjoint
Brigitte AUBERT Communauté de communes Tarn – Agout	Sylvain ESLAN Sous directeur opérations
Cyril ANDRIEU Chef du groupement ressources humaines	David CARLIER Sous directeur ressources

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Julien VERGNES Syndicat Autonome	Benjamin SANCHEZ Syndicat Autonome
Luc FOCKAERT Syndicat Autonome	Christophe BEZIAT Syndicat Autonome
Fabien AUDOYE CGT SDIS 81	Yoann GRAU CGT SDIS 81
Bertrand POUPONOT CGT SDIS 81	Olivier MIELKO CGT SDIS 81
Mikaël MATHA Avenir Secours	Arnaud BOURSE Avenir Secours

ARTICLE 3

Le directeur départemental du SDIS est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs sur le site Internet du SDIS du Tarn.

30 JUL. 2026

A Albi, le

Le président
du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :

04 AOÛT 2026

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP **7007 - 31068** TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*